

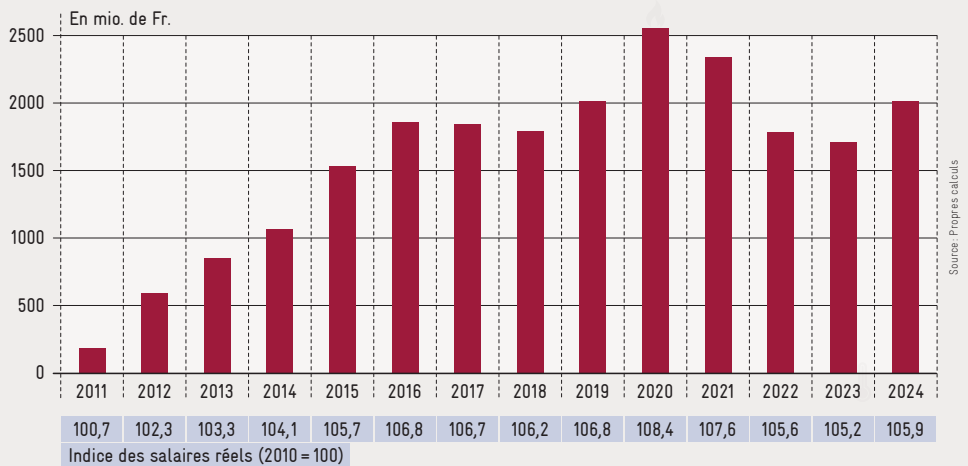
Une hausse d'impôts insidieuse

La «progression à chaud» entraîne automatiquement une hausse de la quote-part fiscale lorsque les revenus augmentent au fil du temps. Les effets se chiffrent rapidement en milliards et pèsent sur la classe moyenne.

Contexte

Les impôts progressifs font peser une part plus importante du financement de l'Etat sur les ménages aux revenus élevés. Résultat : si les revenus augmentent au fil du temps dans l'ensemble de l'économie, la quote-part fiscale augmente également. La partie de cette hausse liée à l'inflation, la progression à froid, est certes compensée par la Confédération et les cantons, mais pas la partie qui a un impact sur le pouvoir d'achat, soit la progression à chaud. La hausse des salaires réels entraîne donc des augmentations d'impôts insidieuses et difficilement justifiables. Une compensation de la progression à chaud serait simple à introduire sur le plan technique, mais l'intérêt des pouvoirs publics à cet égard est faible.

La progression à chaud aux niveaux fédéral et cantonal par rapport à 2010



Les colonnes illustrent l'effet de la progression à chaud, par rapport à l'année 2010, sur la charge fiscale des années suivantes. La charge fiscale supplémentaire aux niveaux fédéral, cantonal et communal est présentée par rapport à un scénario sans progression à chaud.

Faits

22 mia. de Fr.

C'est le montant des impôts sur le revenu que les ménages suisses ont payé «en trop» à la Confédération, aux cantons et aux communes entre 2011 et 2024, si l'on tient compte des effets de la progression à chaud depuis 2010.

■ **Au niveau fédéral :** L'effet de la progression à chaud est particulièrement élevé, en raison de la forte progressivité du système fiscal. Si les salaires réels augmentent en moyenne de 1%, la charge fiscale moyenne augmente de près de 2%.

■ **Aux niveaux cantonal et communal :** Ici, l'effet relatif de la progression à chaud est moins important. Le facteur d'augmentation de la charge fiscale se situe entre 1,4 et 1,6. En valeur absolue, les effets sont toutefois plus importants aux niveaux cantonal et communal, car le volume des impôts y est beaucoup plus élevé qu'au niveau fédéral.

■ **Effets de répartition :** La progression à chaud n'influence pas seulement le volume, mais aussi la répartition de la charge fiscale. La part de la classe moyenne augmente, celle des ménages riches diminue. Cela se produit parce que de plus en plus de ménages glissent vers les tranches les plus élevées du barème.

■ **Mauvaise compensation :** L'Etat utilise actuellement les recettes supplémentaires issues de la progression à chaud, soit en accordant de nouvelles déductions fiscales (dont bénéficient certains groupes d'électeurs), soit en abaissant le taux d'imposition, mais aucune de ces mesures ne compense correctement la progression à chaud.

Recommandations

Pour compenser la **progression à froid**, les barèmes fiscaux sont adaptés chaque année à l'inflation. Cela se fait par une augmentation des limites de revenu des barèmes fiscaux et de toutes les déductions définies en chiffres absolus, proportionnellement à la variation de l'indice national des prix à la consommation (IPC).

La même procédure permettrait de compenser la **progression à chaud**. Au lieu de l'IPC, il faudrait désormais se baser simplement sur l'**indice des salaires nominaux**. Cela permettrait d'éviter tout effet de répartition et garantirait que la charge fiscale n'augmente plus systématiquement plus vite que les salaires.

